CDA ST

Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Arelaune-en-Seine
• La Mailleraye-sur-Seine
• Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteauville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-Sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Port-Jérôme-sur-Seine
• Touffreville-la-Câble
• Triquerville
Quevillon
Rives-en-Seine
• Caudebec-en-Caux
• Saint-Wandrille-Rançon
• Villequier
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Sandouville*
Tancarville
Touffreville-la-Corbeline
Vatteville-la-Rue
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Bourg-Achard*
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville-Sainte-Croix
• Bourneville
• Sainte-Croix-sur-Aizier
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Étreville
Foulbec
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Le Perrey
• Fourmetot
• Saint-Ouen-des-Champs
• Saint-Thurien
Manneville-sur-Risle
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Sainte-Opportune-la-Mare
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

*Communes associées

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Notre-Dame de Bliquetuit,
Le 15 octobre 2026

JC/CDZ/MM/96-26
Dossier suivi par Clotilde de ZELICOURT

Madame Carole DE ANDRES
Présidente

Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle
Direction de l'aménagement et des services fonciers
Place de Verdun
BP 429
27504 PONT-AUDEMER CEDEX

COURRIER ARRIVÉ Le 20 OCT. 2026

Référent : Emmanuelle DELANNOY
OBJET : Projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle

Madame la Présidente, Chère Carole

Vous avez sollicité le Parc dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle pour recueillir son avis, et je vous en remercie.

Après examen du dossier de modification transmis par vos services, la majorité des évolutions envisagées ne suscitent pas de remarques particulières par rapport aux objectifs de la charte.

Sur les modifications du zonage et des règles d'emprise au sol au niveau du centre hospitalier de Pont-Audemer :

- L'avis du Parc est favorable sur les modifications d'emprise au sol et de changement de zonage, pour permettre la transformation du lieu en un programme mixte à déterminer, comprenant des logements.

- La mutation en cours pourrait être l'occasion d'élargir la voirie pour permettre une voie cyclable séparée dans cette entrée de ville. De plus, les flux générés par des nouveaux logements pourraient nécessiter eux aussi un élargissement de voirie.

- Pour la bonne intégration paysagère, puisque la parcelle est en limite avec l'espace naturel (zone N), la reconstitution d'une haie sur talus autour du futur projet serait intéressante. Cela pourrait être indiqué sur le plan des prescriptions graphiques.

Sur l'ajout de bâtiments pouvant changer de destination à Colletot :

- Si les réseaux présents sont en capacité d'accueillir un nouveau changement de destination, (eau potable, électricité, assainissement individuel ou collectif), l'avis du Parc est favorable. Le changement de destination prévu permet de garder la qualité architecturale et paysagère du site.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Jacques CHARRON

Maison du Parc
692, rue du petit pont
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
02 35 37 23 16
contact@pnr-seine-normande.com
pnr-seine-normande.com